

Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen

Band: 53/1967 (1968)

Artikel: Les conservatoires suisses

Autor: Boss, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-58720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les conservatoires suisses

Par R. Boss, directeur du conservatoire de musique de Neuchâtel

Pour comprendre la structure et la physionomie si particulières des conservatoires suisses, il importe de bien saisir de quelle nature a été la vie musicale en Suisse au cours des siècles passés.

Il est clair que la musique est chez nous un produit de culture, un art d'importation. L'histoire de la musique en Suisse ne plonge pas des racines très profondes dans le passé.

Si l'on trouve chez nous des compositeurs originaux et qu'à juste titre, on peut qualifier de *compositeurs suisses*, presque toujours ils ont complété leur formation à l'étranger, se sont instruits par l'étude de musiques venues d'ailleurs. En revanche, les Suisses ont manifesté très tôt un véritable amour de la musique, un respect pour les chefs-d'œuvre.

Dans ce pays à majorité protestante, l'on ne recherche pas dans la musique une simple délectation, mais un message, une vertu éducative. Des sociétés de musique, des chœurs, des orchestres professionnels ou d'amateurs se sont très vite formés un peu partout, parfois dans des villes de la plus modeste importance.

C'est autour de ces organismes que généralement se sont constitués les conservatoires. Désirant faire de la musique, participer même modestement à l'exécution des chefs-d'œuvre, l'on a senti la nécessité de s'instruire. Héroïquement, l'on a créé des écoles de musique avec des moyens de fortune. L'argent faisait cruellement défaut. Tout était difficile: acheter des instruments, trouver des locaux, recruter des professeurs assez désintéressés pour se contenter des très modestes émoluments qu'on pouvait leur verser. Un fait saillant est à retenir: aucun conservatoire n'a été créé par la volonté des pouvoirs publics: ici, ce fut un mécène riche et éclairé qui désirait développer la vie culturelle de sa cité, là ce furent des professeurs de musique soucieux d'unir leurs efforts, ailleurs des pionniers idéalistes.

Les subventions cantonales et communales le plus souvent difficilement obtenues, chicement accordées, suivirent l'initiative privée.

Il faut aussi souligner le rôle que joua le fédéralisme. L'indépendance sourcilleuse des cantons et des communes favorisa l'isolement des premiers conservatoires. Comme le chauvinisme est hélas souvent de mise en ces matières, l'on ne prit conscience que tardivement des bienfaits de l'union et de la collaboration. Durant trop d'années, le niveau des études variait d'un conservatoire à l'autre. Ni les exigences ni les méthodes n'étaient accordées. Aujourd'hui une heureuse évolution est en train de s'accomplir basée sur la confiance réciproque. L'on ne discute plus le travail accompli dans d'autres établissements.

L'histoire des conservatoires suisses est donc une histoire admirable. Une histoire faite de longue patience, de labeur désintéressé, d'idéal héroïquement poursuivi.

D'excellents professeurs y enseignent, et leur utilité n'est nulle part contestée. Pourtant le système qui en a permis la naissance et le développement est-il encore adapté aux exigences actuelles ? L'on en pourrait douter.

Songeons qu'à part une ou deux exceptions, les professeurs sont uniquement rétribués par les écolages que versent les élèves. Ces écolages sont relativement élevés, et néanmoins le traitement du corps enseignant est presque partout insuffisant.

L'éducation des amateurs est chez nous d'un niveau satisfaisant. Nous avons eu des pédagogues de génie qui ont profondément marqué l'enseignement en Suisse. Nous sommes accueillants aux méthodes venues de l'étranger, capables d'évoluer et peu enclins à la routine. Là aussi pourtant, il est difficile d'accomplir tout ce que nous désirerions et devrions accomplir. La leçon de musique est trop chère. Aux familles nombreuses, elle impose de véritables sacrifices. Considérée comme un luxe, on la supprime sous le moindre prétexte.

L'on a beaucoup critiqué l'enseignement des conservatoires suisses au niveau professionnel. Ces critiques sont parfois fondées, mais la responsabilité incombe-t-elle seulement aux conservatoires ? N'est-ce pas le système scolaire tout entier qu'il faudrait incriminer ? Chez nous, l'on commence professionnellement les études musicales beaucoup trop tard.

De 12 à 20 ans, l'individu vit les années les plus décisives pour sa formation. Années les plus précieuses qu'il faudrait exploiter abondamment. Or, il y a ce fameux bachot, ce bachot jugé si indispensable et qu'on passe si tard. Durant ces années-là, le futur musicien fait du latin, de la littérature, des sciences, de l'histoire. Dans les cas les plus favorables, il trouve péniblement 1 ou 2 heures à consacrer à la musique, et dans quelles conditions de fatigue ! Il a près de 20 ans

lorsqu'enfin il peut se consacrer entièrement à cet art. A cet âge-là, il éprouve le désir légitime de gagner un peu d'argent. Il accepte toute sorte de besognes rémunératrices, se disperse. Il devient dès lors extrêmement difficile de lui donner une véritable formation. Trop souvent, l'on ne peut que boucher des trous, combler des lacunes.

L'on critique l'enseignement des branches dites théoriques. L'on oublie que souvent l'élève commence à près de 20 ans d'aligner ses premiers enchaînements d'accords parfaits. La pénurie des locaux, l'impossibilité de verser aux professeurs un traitement fixe, indépendant des écolages versés par l'élève, empêchent d'imposer le nombre d'heures de cours nécessaires. Une leçon hebdomadaire de solfège, d'harmonie, de déchiffrage, d'instrument, etc., est notoirement insuffisante. L'on songe à la formation académique que reçoivent les musiciens dans certains pays étrangers ! Nous possédons certainement des professeurs de valeur équivalente. Le malheur est que nous ne leur offrons pas les moyens de manifester pleinement leur compétence.

L'avenir des conservatoires suisses appartient au peuple et aux pouvoirs publics. A eux de prendre conscience de ce problème. Les solutions existent. Il importe d'en prendre une conscience aigüe, d'étudier le problème dans son ensemble et avec une véritable intelligence des nécessités musicales.

Il serait injuste de méconnaître l'effort qui a été accompli dans plusieurs villes et la situation très enviable de certains conservatoires. Ailleurs, malheureusement, des établissements ayant fait leur preuve vivent selon un statut de déshérités, si ce n'est de sous-développés.